

# — Séance du 28 novembre 2022 —

**Présents** : José HERBET, Antony DELVILLE, Lysiane CAPON, Jeannine BENOIT, Claudine LEQUIEN, Guillaume FLAHAUT, Jean-Paul PIERRE, Gérald BRÉZIN, Claire ROUSSEL, Laurence BÉCUE, Alain CARPENTIER, Frédéric DELPORTE, Véronique VAAST, Delphine CALAIS.

**Absent excusé** : NIEWIADOMSKI Miguel

**Secrétaire de séance** : Véronique VAAST

Monsieur le maire fait observer que M. NIEWIADOMSKI, certes excusé à chaque fois, est absent depuis 7 réunions consécutives.

## **Rapport service eau potable et assainissement année 2021**

Antony DELVILLE présente le rapport du service d'alimentation en eau potable et assainissement pour l'année 2021 concernant la qualité et le prix des services par VEOLIA ; En conclusion, il s'avère que les services sont de qualité (analyses eau conformes) et le fonctionnement de la station d'épuration est très opérationnel. Rapport approuvé à l'unanimité.

## **Dispositif pour le signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes**

Monsieur le maire présente à l'assemblée le projet de délibération concernant l'adhésion au dispositif du centre de gestion de la Somme de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique dont les objectifs sont les suivants :

- Effectivité de la lutte contre tout type de violence, discrimination, harcèlement et en particulier les violences sexuelles et sexistes.
- Protection et accompagnement des victimes.
- Sanctions des auteurs.
- Structuration de l'action dans les 3 versants de la fonction publique.
- Exemplarité des employeurs publics.

En adhérant au dispositif, la collectivité aura à sa disposition les composantes ci-après :

- Une procédure de recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements ;
- Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes de tels actes ou agissements vers les services professionnels compétents chargés de leur accompagnement et de leur soutien ;
- Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection fonctionnelle appropriée.

Entendu les explications de Monsieur le Maire et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'adhérer au dispositif du centre de gestion de la Somme de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique et autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

## **Autorisation de dépenses avant le vote du budget primitif 2023 pour le SIVU de voirie**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer afin de pouvoir régler un acompte sur les cotisations de voirie 2023 à l'article 65548 en dépenses de fonctionnement et à l'article 2041582 en dépenses d'investissement avant le vote du budget du budget primitif 2023.

Le montant des paiements autorisés jusqu'au vote du budget primitif 2023 est de 25 % du montant inscrit au budget primitif 2022 sur l'article 2041582 soit  $35\,531,65 \times 25\% = 8\,882,91$  € et sur l'article 65548 soit  $36\,279,55 \times 25\% = 9\,069,89$  €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à mandater à l'article 2041582 la somme de 8 882,91 € en dépense d'investissement et à l'article 65548 la somme de 9 069,89 € en dépense de fonctionnement.

## **Demande de subvention DETR 2023 et FNADT 2023 concernant la construction de vestiaires pour le Judo**

Monsieur le maire présente à l'assemblée le projet de construction de vestiaires pour le judo ainsi que le montant estimatif des travaux qui s'élèvent à 457 306,92 € HT.

Monsieur le maire indique qu'une subvention au titre de la DETR peut être obtenue à hauteur de 35 % ainsi qu'une subvention au titre du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) au taux de 45 % permettant un montant de subvention total de 80 % soit 365 845,53 € laissant à la charge de la commune une somme de 91 461,39 € (plus TVA 91461,38 €).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de solliciter les subventions telles que décrites ci-avant.

En parallèle, Monsieur le maire indique qu'il informera les services de l'Elysée et du Président du Conseil Régional de l'évolution sensible du coût des futurs travaux.

## **Autorisation de dépenses avant le vote du budget primitif 2023 pour le SIVOS**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer afin de pouvoir régler un acompte sur les cotisations de 2023 à l'article 65548 en dépenses de fonctionnement avant le vote du budget du budget primitif 2023.

Le montant des paiements autorisés jusqu'au vote du budget primitif 2023 est de 25 % du montant inscrit au budget primitif 2022 sur l'article 65548 soit 48 600 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à mandater à l'article 65548 la somme de 12 150 € en dépense de fonctionnement.

## **Mise en place de la nomenclature M57 abrégée**

Monsieur le maire informe l'assemblée du changement obligatoire de comptabilité au 01/01/2024 avec un passage en M 57 abrégée. Cependant, les collectivités le désirant peuvent opter pour un passage au 01/01/2023 en M 57 permettant de disposer gratuitement de formations et de dispositifs d'accompagnement quant à la mise en place.

À l'unanimité, les membres de l'assemblée décident de la mise en place de la comptabilité nomenclature M 57 abrégée à compter du 01/01/2023 et autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

## **Communications diverses**

La parole est donnée aux conseillers :

- Résultats TÉLÉTHON : vif succès du repas organisé à la salle des fêtes le 18 novembre 2022 avec 150 repas servis : remerciements à toutes les personnes ayant participé et aidé lors de cette manifestation ; vif succès également de l'exposition de voitures et des baptêmes automobiles.
- Des entrées pour la piscine et la patinoire de Flixecourt vont être distribuées aux enfants de la commune (achetées par la commune en compensation de la suppression des illuminations de Noël).
- Pour Antony Delville, il serait judicieux d'implanter les plots lumineux sur le giratoire face aux kinésithérapeutes (en vue de l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit).
- Alain Carpentier demande si un service d'aide aux personnes pourrait être mis en place (pas forcément pécuniaire) mais destiné à apporter du soutien administratif et technique à la population en éprouvant le besoin ; Monsieur le maire indique que la communauté de communes réfléchit à mettre en place France Services.
- Problème d'éclairage aux abords de la gare.
- Félicitations à Guy CAPON pour l'obtention d'un prix par le jury départemental des maisons fleuries pour « jardin potager remarquable ».
- Le char de Noël aura lieu le samedi 24 décembre à 15 h 00.
- Le jeudi 25 mai 2023 : sortie organisée par le club de la détente et la commune en Normandie.
- Le bulletin municipal est en cours ; vos suggestions et remarques sont les bienvenues et à transmettre à M. Pierre Jean-Paul.
- Madame VAAST signale le manque de visibilité aux abords des deux passages piétons place du Général de Gaulle.